



COMPTE ÉPARGNE TEMPS ACTUALISATION

Par délibération du 12 avril 2014, KERVAL CENTRE ARMOR a mis en place un compte épargne temps. Par arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, les montants d'indemnisation ont été modifiés comme suit :

Catégorie	Jusqu'au 31 décembre 2018	A compter du 1 ^{er} janvier 2019
A	125 €	135 €
B	80 €	90 €
C	65 €	75 €

BÉNÉFICIAIRES	Titulaires et Non Titulaires de droit public justifiant d'un an de présence continue dans la collectivité. Sont exclus les agents stagiaires
DROIT D'INFORMATION	Information de l'agent : <ul style="list-style-type: none">- Sur l'ouverture de son compte suite à sa demande- Sur la situation annuelle des jours épargnés et consommés
A L I M E N T A T I O N	
NATURE DES JOURS	<ul style="list-style-type: none">- Jours de congés annuels- Jours Réduction Temps de Travail- Sont exclus les jours de congés bonifiés
NOMBRE DE JOURS CUMULABLES	<ul style="list-style-type: none">- Cumul des jours limité à 60 Au-delà, les jours non pris sont définitivement perdus.- L'agent devra toutefois prendre au moins 20 jours de congés annuels (140 heures).
U T I L I S A T I O N	
MODALITES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none">- Utilisation des 15 premiers jours sous forme de congés- Au-delà de ces 15 jours, l'utilisation des jours cumulés peut se faire selon 3 options :<ul style="list-style-type: none">▪ Sous forme de congés

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indemnisation forfaitaire de 135 € pour la catégorie A, 90 € pour la catégorie B et 75 € pour la catégorie C ▪ Versement au régime de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique sous forme d'un capital points pour les agents affiliés à la CNRACL
CAS PARTICULIER DU DÉCÈS DE L'AGENT	Indemnisation des ayants-droit lors du décès de l'agent disposant d'un CET pour l'ensemble des jours épargnés
DÉPART DE LA COLLECTIVITÉ	L'agent conserve les droits qu'il a acquis au titre du compte épargne-temps mais la gestion en reviendra à la collectivité d'accueil.
RÉMUNÉRATION DES CONGÉS	Maintien de l'ensemble de la rémunération et du régime indemnitaire pendant les congés pris au titre du CET

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE** les principes ci-dessus précisant que les montants d'indemnisation applicables seront ceux prévus par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation du CET.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 02 DÉCEMBRE 2021

Le Président



Rémy MOULIN



COMITÉ SYNDICAL N°4/2021**LE 02 DÉCEMBRE 2021****Convocation du 28 octobre 2021**

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt et un le deux décembre à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	22	22
Membres suppléants	0	0
Procuration		
	22	22

SECRETARE DE SEANCE : Mr Loïc RAOULT

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le 9/12/2021

ID : 022-200043677-20211202-D612-DE

**MEMBRES
MUNICIPALITÉS
LÉANTS**

MEMBRES TITULAIRES

	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	PROCURATION
LOUDÉAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	THOMAS	Gilles		
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle		
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUET	Philippe		
	BARBO	Jean-Luc	*	
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel		
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy	*	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc	*	
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale		
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël		
	RAOULT	Roland	*	
	LAPORTE	Pascal		
	GENIN	Chloé		
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
LE GUERN	François			
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	